

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

TERRASSES ET ETALAGES

1- Objet de la demande

Vous souhaitez obtenir une autorisation d'installer sur la voie publique.

1) *Il s'agit d'un/une :*

- 1^{ère} demande
- Renouvellement
- Modification
- Changement de propriétaire

2) *La demande concerne :*

- 1 terrasse
- 1 étalage

Type de produit proposé à la vente :

3) *Vous souhaitez occuper le domaine public :*

- Pour une durée d'un an à compter du
- Uniquement pour la saison estivale (du 1^{er} mai au 30 octobre)
- Uniquement pour la saison hivernale (du 1^{er} novembre au 30 avril)

2- Identification du demandeur :

Nom/Prénom :

Agissant en qualité de :

- Propriétaire
- Gérant

Représentant de l'établissement

Adresse.....

N° de téléphone.....

Email

Type d'activité.....

N° RCS.....

Forme juridique (SA, SARL...)

3- Nature du projet

- ➡ Compléter l'annexe Plan détaillé de la terrasse/étalage

4- Documents à joindre obligatoirement à cette demande

- Le présent formulaire complété et signé
- L'annexe « *Plan détaillé de la terrasse/étalage* » complété avec des photos de la terrasse en place.
- Une attestation d'assurance responsabilité civile pour l'occupation du domaine public de moins de 3 mois
- Un extrait Kbis de moins de 3 mois

En cas de renouvellement de la demande d'autorisation dans des conditions strictement identiques à la demande initiale, par le même demandeur, il conviendra de fournir uniquement le présent formulaire complété et signé avec un extrait Kbis et une attestation d'assurance de moins de 3 mois.

5- Tarifs

Les droits de voirie se calculent au mètre carré pour les terrasses ou au mètre linéaire pour les étalages, suivant deux zones définies en fonction de la situation géographique des établissements :

N° zone	Localisation	Tarifs
1	Lanslevillard : front de neige, rue du Vieux-Moulin, rue sous l'Église, route de Saint Landry, rue de la Mairie et rue des Rochers.	25/m² ou ml à l'année 12,5€/m² ou ml pour la saison estivale ou hivernale
	Lanslebourg : front de neige, rue du Montcenis et route de l'Iseran.	
	Termignon : front de neige, rue de la Parrachée, place de la Vanoise et rue de la Savoie.	
2	Les autres rues de Lanslevillard, Lanslebourg et Termignon ainsi que les communes déléguées de Bramans et Sollieres-Sardieres.	18€/m² ou ml à l'année 9€/m² ou ml pour la saison estivale ou hivernale
Accessoires seuls : Rôtissoires, appareils à glace, panonceau signalant un commerce, porte menu ... Quelle que soit la durée d'occupation		Pour les accessoires ayant une emprise comprise entre 0 et 1 m²/ml : Forfait de : 25€. Sinon, un tarif de 25€ par m² ou ml occupé sera pratiqué

6- Délais pour effectuer la demande

La première demande d'autorisation doit être déposée à la Mairie un mois avant le début de l'exploitation effective.

La demande de renouvellement de l'autorisation doit être déposée à la Mairie un mois avant le terme de celle-ci.

AVERTISSEMENT : Les renseignements déclarés sur ce formulaire vous engagent.

Un contrôle des emprises par des agents assermentés pourra être effectué.

Cette demande ne vaut en aucun cas autorisation tacite. L'autorisation prendra la forme d'une convention d'occupation du domaine public.

Pour être accordée, la demande doit être conforme à l'arrêté réglementant les occupations privatives du domaine public.

Fait à Val-Cenis, le.....

Je soussigné(e).....en ma qualité de.....

- Certifie exacts les renseignements et les documents fournis par la présente demande.
- **Certifie avoir pris connaissance des tarifs ainsi que de l'arrêté réglementant les occupations privatives du domaine public, dont un exemplaire m'a été remis.**
- M'engage à respecter les termes de l'arrêté portant réglementation des occupations privatives du domaine public de la commune de Val-Cenis en vigueur au moment de la signature de cette demande.
- et ceux de l'autorisation qui me sera accordée, à acquitter la redevance correspondante et à respecter son retrait ponctuel ou définitif en cas de nécessité posée par la commune.

Signature obligatoire précédée de la mention « lu et approuvé »

CONTACT : Hélène SUIFFET

MAIRIE DELEGUEE DE LANSLEBOURG MONT-CENIS

1, rue des jardins

Lanslebourg Mont-Cenis

73480 VAL-CENIS

04 79 05 91 62– h.suiffet @mairie-valcenis.fr

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la commune de Val-Cenis pour l'établissement des conventions d'occupation privative du domaine public. Elles sont conservées pendant 1 an après la cessation de la relation contractuelle et sont destinées au service en charge de l'établissement desdites conventions. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Mairie de Lanslebourg Val-Cenis

ANNEXE PLAN DETAILLE DE LA TERRASSE/ETALAGE

➤ Pour une terrasse

Longueur de la façade du commerce :.....m

Largeur :.....m

Surface maximale demandée :.....m²

➤ Pour un étalage

Nature des produits présentés à la vente :.....

Longueur de l'étalage :.....m

Largeur de l'étalage :.....m

➤ Activités accessoires

Précisez ci-dessous les autres matériels (exemple : glacier, marrons grillés, crêpes...) que vous souhaitez installer ainsi que leurs dimensions (ceux-ci doivent figurer sur le plan détaillé).

.....

.....

.....

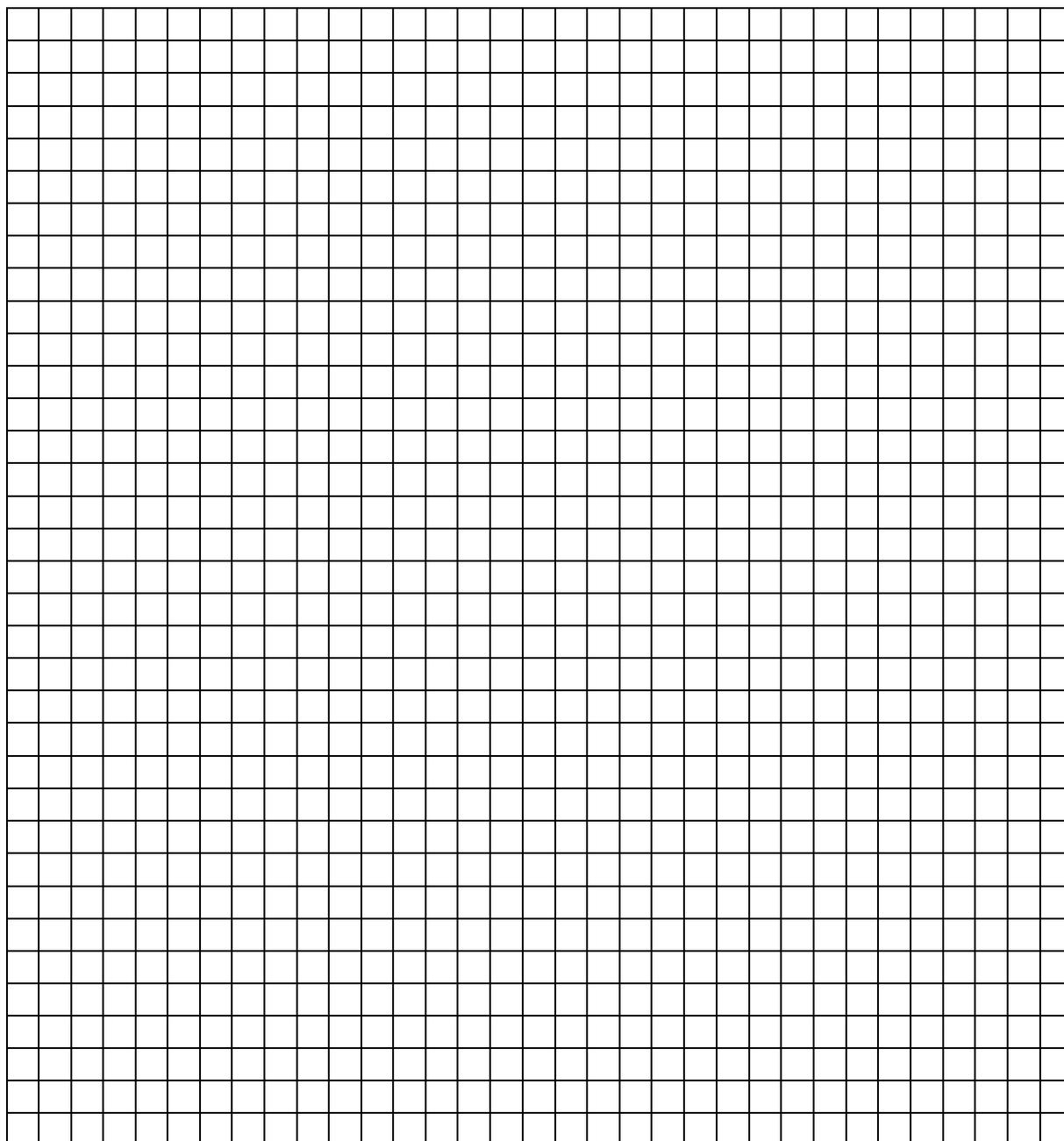
.....

.....

Rappel : vous avez l'obligation de laisser un passage libre de tout passage de 1,40m en été et de 1,50m en hiver. En outre, sur les places et voies piétonnes, une bande d'une largeur de 4m doit être laissée libre pour permettre l'accès des véhicules de secours.

➤ Plan détaillé (ci-dessous)

Plan détaillé à dessiner ci-dessous avec le nom des rues, les commerces voisins, la largeur du ou des trottoirs, etc. et l'emplacement que vous désirez occuper qui est à dessiner de couleur différente.



➔ Photos de la terrasse en place à joindre à la demande.